

Manuel d'utilisation

ANTICHUTES MOBILES SUR SUPPORT D'ASSURAGE FLEXIBLE

Aux normes EN 353/1 et/ou 353/2

PMS
INDUSTRIE



CE 0333

votre sécurité

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur

Mémento des normes pour utilisateurs

EN 361

Harnais d'antichute

EN 355

Absorbeurs d'énergie

EN 354

Longes

EN 358

**Ceintures et longes de maintien
et de retenue au travail**

EN 362

Connecteurs

EN 353-2

**Antichutes mobiles avec support
d'assurage flexible**

EN 363

Systèmes d'arrêt des chutes

EN 813

Ceintures à cuissardes

EN 795-B

**Dispositifs d'ancrage provisoires
transportables**

Votre Antichute mobile

L'antichute que vous allez utiliser est conçu pour vous permettre de vous déplacer le long d'un support d'assurage flexible.

Lorsque le poste de travail n'est pas entièrement sécurisé par une protection collective interdisant toute chute, un système complet d'arrêt de chute incluant un harnais d'antichute doit être utilisé. Le système choisi étant compatible avec le tirant d'air constaté et l'aire de déplacement de l'utilisateur définie.

Pages

C-DOTC	4 - 5 - 6 - 7 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14
C-DOTS	4 - 5 - 6 - 7 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14
C-DOTH	4 - 5 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14

Recommandations importantes

- ▶ **Avant chaque utilisation** : Effectuer un contrôle visuel rigoureux des épissures, boucles, cordages, de toutes les parties métalliques et des équipements complémentaires, vérifier le bon fonctionnement de toutes les parties articulées. Le tout doit être en parfait état. En cas de doute un remplacement de l'équipement défectueux est indispensable. S'assurer qu'un sauvetage éventuel pourra être effectué en toute sécurité.
- ▶ **Vérifier que le tirant d'air** est conforme à celui imposé par l'absorbeur ou les autres systèmes d'arrêt de chute.
- ▶ **Avant et pendant chaque utilisation** : les réglages du harnais et de la ceinture doivent être régulièrement vérifiés. Préserver toutes les parties textiles des arêtes tranchantes, des projections de soudure, des sources de chaleur, des agressions chimiques.
- ▶ **Toute chute ou défaut constaté** implique que l'équipement soit retiré du service et confié au contrôle du fabricant.
- ▶ **Attribution personnelle** de l'équipement à un seul utilisateur.
- ▶ **Vérifier la compatibilité** de tous les éléments composant le système d'arrêt de chute, harnais (EN 361) connecteurs (EN 362), longes (EN 354), absorbeurs (EN 355), enrouleurs (EN 360), etc.
- ▶ **Vérifier le respect des recommandations** propre à chaque élément associé (EN 361).
- ▶ **Point d'ancrage** situé de préférence au-dessus de l'utilisateur. Résistance > 1.000 kg.
- ▶ **Fiche descriptive** : à remplir, à conserver, à annoter durant tout le cycle d'utilisation.
- ▶ **Aucune modification** ne peut être faite sur l'équipement.
- ▶ **Un contrôle annuel** par le fabricant ou une personne habilitée de l'entreprise est obligatoire.
- ▶ **Suivre les règles générales d'utilisation** des équipements de protection, en particulier la formation de l'utilisateur.
- ▶ **S'assurer que tous les moyens** nécessaires ont été mis en œuvre pour se protéger contre tout danger et qu'en cas de chute une évacuation sera possible.

Entretien, désinfection et stockage

Les antichutes sont fabriqués en acier inoxydable.

- 1- **Nettoyer** le à l'eau savonneuse afin d'éviter toute agression chimique. Respecter strictement cette méthode de nettoyage.
- 2- Laisser sécher dans un endroit ventilé à distance **de toute source de chaleur** après lavage ou exposition aux intempéries.
- 3- Graisser les parties mobiles et vérifier leur fonctionnement.
- 4- **Stocker** l'antichute dans un local ventilé. **Lors du transport** et du stockage faire attention à l'humidité, aux atmosphères corrosives, aux fortes différences de températures et à toutes agressions mécaniques et à tous chocs mécaniques.
- 5- **La durée de vie prévue** de l'antichute est de 7 ans à partir de sa mise en service, à la condition impérative que toutes les recommandations d'utilisation, de transport, de stockage, aient été respectées et les contrôles effectués.

L'antichute doit être utilisée par une personne formée et compétente ou sous la surveillance directe d'une telle personne.

L'antichute doit obligatoirement être connecté au harnais sur un des points marqués d'un « A ». Entre l'antichute et le harnais il ne doit y avoir qu'un seul mousqueton et rien d'autre.

TYPE D'ANTICHUTE MOBILE :

Antichute mobile indémontable pour cordage 3 torons Ø 14 mm : **C-DOTC**

Antichute mobile indémontable pour cordage 3 torons Ø 12 mm : **C-DOTS**

Antichute mobile ouvrable pour cordage 3 torons Ø 12 ou 14 mm : **C-DOTH**

Antichute mobile indémontable C-DOTS et C-DOTC

Choisir un point d'ancrage :

- ▶ situé de préférence au-dessus de l'utilisateur ;
- ▶ d'une résistance obligatoirement supérieure à 10 kN ;
- ▶ conforme à la norme EN 795 ;
- ▶ dans l'axe du plan de travail et dans tous les cas avec un angle maximum de 30° par rapport à cet axe.

Connecter le support d'assurage au point d'ancrage par l'intermédiaire d'un mousqueton conforme EN 362. Il est recommandé, surtout pour les travaux en extérieur, de lester l'extrémité basse du support ou de fixer celle-ci sans toutefois trop tendre le support.

L'antichute mobile est un antichute conçu pour coulisser sur un support d'assurage spécifique et du même fabricant. Il vous permet de monter et de descendre le long du support. En cas de chute il se bloquera automatiquement.

L'antichute doit obligatoirement être utilisé avec un harnais conforme EN 361 et connecté sur les points marqués d'un « A ». En aucun cas l'antichute ne peut être utilisé avec un équipement de maintien au travail. L'antichute mobile est un antichute indémontable et doit obligatoirement être utilisé avec son cordage d'origine, seul le fabricant peut remplacer ce cordage.

La seule liaison permise entre le harnais et l'antichute est **un mousqueton**, en aucun cas cette liaison ne peut être rallongée.

L'antichute mobile est un coulisseau indémontable en cas de problème ou de détérioration du cordage ou de l'appareil l'ensemble doit être retourné au fabricant.

Vérifier manuellement que le coulisseau se déplace normalement vers le haut et vers le bas en tenant celui-ci par l'anneau de connexion. Lâcher brusquement l'anneau, le coulisseau doit se bloquer instantanément sur le cordage.



C-DOTS

Coulisseau
indémontable
pour cordage
3 torons
Ø 12 mm



C-DOTC

Coulisseau
indémontable
pour cordage
3 torons
Ø 14 mm

Antichute mobile démontable C-DOTH

Choisir un point d'ancrage :

- ▶ situé de préférence au-dessus de l'utilisateur ;
- ▶ d'une résistance obligatoirement supérieure à 10 kN ;
- ▶ conforme à la norme EN 795 ;
- ▶ dans l'axe du plan de travail et dans tous les cas avec un angle maximum de 30° par rapport à cet axe.

Connecter le support d'assurage au point d'ancrage par l'intermédiaire d'un mousqueton conforme EN 362. Il est recommandé, surtout pour les travaux en extérieur, de lester l'extrémité basse du support ou de fixer celle-ci sans toutefois trop tendre le support.

L'antichute mobile C-DOTH est un antichute conçu pour coulisser sur un support d'assurage spécifique et du même fabricant. Il vous permet de monter et de descendre le long du support. En cas de chute il se bloquera automatiquement.

L'antichute doit obligatoirement être utilisé avec un harnais conforme EN 361 et connecté sur les points marqués d'un « A ». En aucun cas l'antichute ne peut être utilisé avec un équipement de maintien au travail.

ATTENTION : L'antichute mobile C-DOTH est un antichute démontable et doit obligatoirement être utilisé avec son cordage d'origine ou un cordage fourni par le fabricant.

La seule liaison permise entre le harnais et l'antichute est **un mousqueton**, en aucun cas cette liaison ne peut être rallongée. L'antichute mobile C-DOTH est un coulisseau indémontable en cas de problème ou de détérioration du cordage ou de l'appareil l'ensemble doit être retourné au fabricant.

Vérifier manuellement que le coulisseau se déplace normalement vers le haut et vers le bas en tenant celui-ci par l'anneau de connexion. Lâcher brusquement l'anneau le coulisseau doit se bloquer instantanément sur le cordage.

C-DOTH



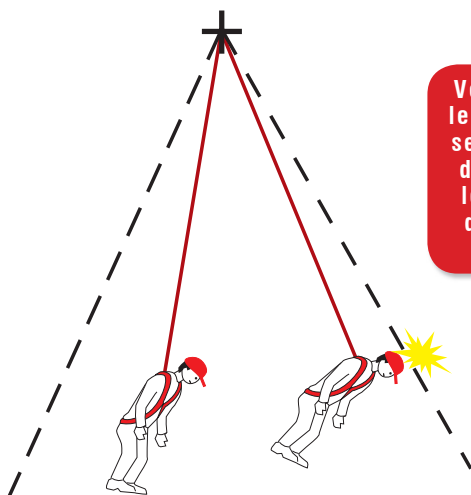
Calcul du tirant d'air

Le tirant d'air est la distance minimum nécessaire entre les pieds de l'utilisateur en position de travail et le sol.

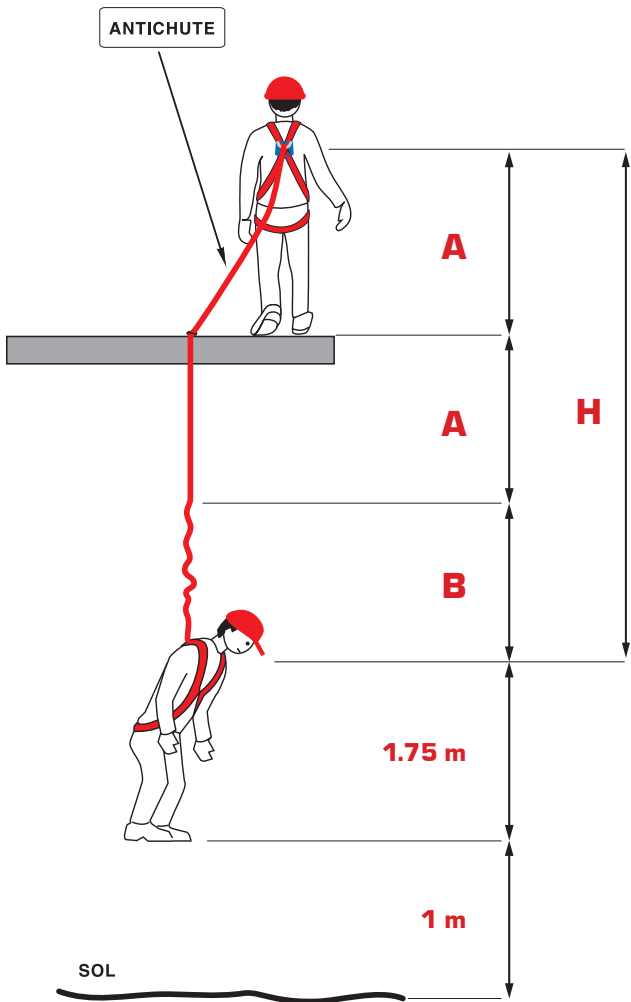
Le tirant d'air se calcul de la façon suivante :

- A** Longueur de l'antichute
- B** Distance d'absorption
- H** Hauteur de chute

$$\text{TIRANT D'AIR} = H + 1 \text{ m}$$



Vérifier que sous le point d'ancrage se trouve un cône de sécurité pour les mouvements de balancier en cas de chute.



Fiche descriptive et de vérification à conserver et à remplir durant tout le cycle d'utilisation

ANTICHUTE MOBILE Conforme à la norme EN 353/2

Type :

Référence :

Année de fabrication :

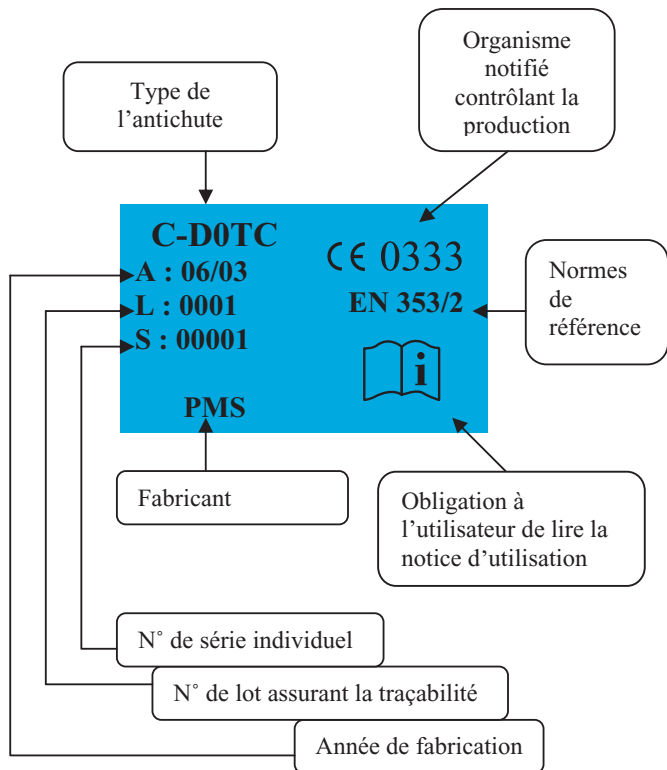
N° de série :

Date d'achat :

Nom de l'utilisateur :

Date de première mise en service :

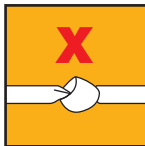
	DATE	CONTROLEUR	RESULTATS	COMMENTAIRES
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				



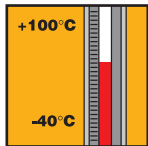
Examen CE de type réalisé par l'organisme notifié 0082
 CETE APAVE SUDEUROPE - BP 193
 13322 MARSEILLE - Cedex 16 - FRANCE



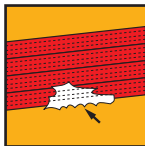
Les équipements sont prévus pour supporter un poids maximum de 120 kg



Ne jamais faire de nœud



Les équipements sont prévus pour être utilisés par des températures comprises entre - 40°C et + 100°C



Eliminer et remplacer les équipements présentant des traces d'usure, craquelures...



En cas d'exposition ou de contact avec des agents chimiques, consulter le fabricant



**EN CAS DE DOUTE
CONSULTER
VOTRE SPECIALISTE**

En cas de contact des équipements avec des produits chimiques, prendre en compte les facteurs suivants :



Type de produit

Concentration

Température

Durée

**Votre sécurité dépend de la bonne utilisation de ces produits.
N'hésitez pas à nous consulter.**

PMS INDUSTRIE

Un **P**oids, une **M**asse, une **S**olution



PMS INDUSTRIE

BP 49 - 25250 RANG - France

Tél. : +33 (0)3 81 96 33 34

Fax : +33 (0)3 81 96 38 84

e-mail : epi@pms-ind.com

www.pms-ind.com

